

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_23
id. 4338

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**CONTRACTUALISATION N°3 ENTRE LA COMMUNE
DE CAUMONT ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale avait adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil général à l'adresse des communes.

En 2016, lors de la 1ère réunion en date du 10 mars, l'Assemblée départementale a approuvé les nouvelles politiques d'aide aux communes qui sont entrées en vigueur le 15 avril 2016.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés par un contrat d'équipement sont inclus dans un contrat d'une durée de trois à cinq ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

Madame le Maire de CAUMONT sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **258 172,00 € HT** et composé des opérations suivantes :

- construction d'une halle : 129 702,00 €
- aménagement de la place Roger Teulle et aménagements piétons : 128 470,00 €

COÛT TOTAL HT : 258 172,00 €

En application des règles de contractualisation, il est proposé d'attribuer à la commune de CAUMONT, une subvention globale de 104 614 €, se répartissant comme suit :

- construction d'une halle 58 365 €
- aménagement de la place Roger Teulle et aménagements piétons 46 249 €

SUBVENTION GLOBALE : 104 614 €

Le taux moyen de subvention s'élève à 40,52 %.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de 34 871 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de 34 871 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de 34 872 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Ces subventions, détaillées en annexe, seront prélevées sur l'article du budget départemental ci-après :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 2 - BCTR	204 142	74	58 365 €
N° 3 à 4 - VIAM	204 142	74	46 249 €
TOTAL			104 614 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 16 mars 2016 relative aux nouvelles politiques d'aides aux communes modifiée par délibération des 4 et 5 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 3 à conclure avec la commune de Caumont portant attribution d'une subvention globale de 104 614 €, selon la répartition figurant en annexe, étant précisé que le règlement sera effectué en 3 versements ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, le dit contrat ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 2 - BCTR	204 142	74	58 365 €
N° 3 à 4 - VIAM	204 142	74	46 249 €
TOTAL			104 614 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC